

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 20 décembre 2010 à 19h30, à la MRC de la Jacques-Cartier, 60, rue St-Patrick, Shannon (Québec).

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur O'Donnell Bédard, conseiller
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Michel Croteau, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

- Madame Vivian Viviers, directrice générale
- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur

**ABSENCE MOTIVÉE :**

- Monsieur Guy Jacob, conseiller

### **Ouverture de la séance**

Le Maire, Monsieur O'Donnell Bédard souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

### **8272- Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance du 20 décembre 2010 en y ajoutant cependant les points suivants :

- a) Appui au projet de gestion des boues de fosses septiques;
- b) 75<sup>ème</sup> anniversaire de Ville de Lac-Saint-Joseph;
- c) Souper – publicité des activités;

### **8273- Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 15 novembre 2010**

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 15 novembre 2010, tel que soumis.

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

### **8274 –Acceptation des listes et rapports mensuels**

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de novembre 2010 ;
- Conciliation bancaire au 30 novembre 2010 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de novembre 2010 ;

### **8275-Certificats de crédits disponibles**

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros C1000312 à C1000333 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

### **8276 - Rapport de l'inspecteur**

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de novembre 2010 pour une valeur de travaux de 80 500 \$.

### **8277- Rapport de la directrice générale**

- a) Renouvellement à Québec Municipal – 152,38 \$.

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise la secrétaire-trésorière à renouveler l'abonnement à Québec Municipal au montant de 152,38 \$ pour l'année 2011.

- b) Renouvellement à l'Union des municipalités du Québec

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise la secrétaire-trésorière à renouveler l'abonnement à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2011 au montant de 1 433,18 \$ après avoir vérifié la nécessité de s'abonner au Centre de ressources municipales CRM.

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

c) Renouvellement à la Fédération Canadienne des municipalités

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil ne renouvelle pas l'abonnement à la Fédération Canadienne des municipalités.

d) Renouvellement à la Corporation Informatique Bellechasse

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise la secrétaire-trésorière à renouveler l'adhésion à la Corporation Informatique Bellechasse (soutien technique système comptable) pour l'année 2011, au montant de 2 045,00 \$.

e) Acquiescement des factures de HS Télécom

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise la secrétaire-trésorière à acquiescer la première facture de H.S. Télécom au montant de 174 229,99 \$ en paiement des matériaux pour l'installation du câble pour l'internet haute vitesse.

### **8278 – Suivi du dossier 432, Chemin Thomas-Maher**

Madame Viviers mentionne que le représentant des propriétaires a manifesté le désir de régler le dossier et qu'il a demandé des plans d'aménagement pour régler la situation. Il doit revenir à la Ville pour produire ces plans au début janvier afin de finaliser cette affaire. Nous reportons donc ce dossier en janvier.

### **8279 – Suivi du dossier du 146 Chemin Thomas-Maher.**

Madame Viviers mentionne que les procédures suivent leur cours dans ce dossier également et que les procureurs négocient ensemble.

### **8280 – Demande de dérogation mineure pour le 554, Chemin Thomas-Maher**

Monsieur Bourgault précise que le propriétaire a défait tel que promis, la construction qu'il avait fait sans permis mais qu'il a l'intention de la refaire au printemps. Cependant nos procureurs lui transmettront une lettre l'avisant qu'il ne peut refaire cette construction au printemps.

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

### **8281 – Demande de dérogation pour le 716, Chemin Thomas-Maher**

Monsieur Bourgault explique aux membres du Conseil la demande de dérogation pour l'agrandissement d'une résidence. Après explications, discussion et recommandation du CCU, il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité de ne pas autoriser la demande de dérogation puisque la partie pour laquelle la dérogation est demandée constitue un agrandissement majeur et que de plus cet agrandissement serait à 70% dans la bande riveraine. De plus, il est possible pour le propriétaire de faire autrement soit en agrandissant sur l'autre côté de sa résidence où il ne dérogerait pas aux règlements.

### **8282 – Adoption de la Politique de gestion contractuelle**

**ATTENDU QUE** les projets de loi 76 et 102 obligent toutes les municipalités québécoises à adopter, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011, une politique de gestion contractuelle portant minimalement sur sept éléments mentionnés à la loi.

**ATTENDU QUE** cette politique doit être bien adaptée à la réalité de chaque municipalité;

**ATTENDU QU'**une telle politique a été étudiée et rédigée en collaboration avec nos aviseurs légaux;

Il est proposé par Monsieur Michel Croteau, appuyé par Monsieur Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte la *Politique de gestion contractuelle* jointe à la présente résolution.

### **8283 – Adoption du Règlement décrétant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2011.**

Le Maire, M. O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 2010-216 décrétant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2011, fixant le taux de la taxe foncière, fixant également la date d'envoi des comptes de taxes ainsi que les dates des 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> versements sur lesdits comptes de taxes.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2010-216 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Boivin, appuyé par Monsieur Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2010-216, tel que rédigé.

### **8284 – Adoption du Règlement relatif à la compensation imposée sur les biens fonds non imposables**

Le Maire, M. O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 2010-217 décrétant l'imposition d'une compensation sur les biens fonds non-imposables sur le territoire de la municipalité.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement numéro 2010-217 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le Conseiller Jacques Coulombe, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2010-217, tel que rédigé.

### **8285 – Suivi de la présentation de Roy et Vézina**

Monsieur Bourgault n'ayant pas reçu le rapport de la firme Roy et Vézina, ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil.

### **8286 – Avis de motion, règlement d'emprunt pour le service internet haute vitesse en attendant le versement de la subvention du MAMROT**

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par le Conseiller Michel Croteau qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour procéder à un emprunt en attendant le versement de la subvention par le ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du Territoire au montant de 170 000\$ pour défrayer les coûts d'installation du service internet haute vitesse.

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

### **8287 – Adoption du Règlement adoptant un plan d'urbanisme**

Le Maire, M. O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 2010-209 adoptant un plan d'urbanisme.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2010-209 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Monsieur Jacques Tessier, appuyé par Monsieur Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2010-209, tel que rédigé.

### **8288 – Adoption du Règlement de zonage**

Le Maire, M. O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 2010-210 relatif au zonage.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2010-210 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Monsieur Claude Lessard, appuyé par Monsieur Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2010-210, tel que rédigé.

### **8289 – Adoption du Règlement de lotissement**

Le Maire, M. O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 2010-211 relatif au lotissement.

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2010-211 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Monsieur Jacques Coulombe, appuyé par Monsieur Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2010-211, tel que rédigé.

### **8290 – Adoption du Règlement de construction**

Le Maire, M. O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 2010-212 relatif à la construction.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2010-212 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Monsieur Michel Croteau, appuyé par Monsieur Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2010-212, tel que rédigé.

### **8291 – Adoption du Règlement relatif aux dérogations mineures**

Le Maire, M. O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 2010-213 relatif aux dérogations mineures.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2010-213 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Monsieur Michel Croteau, appuyé par Monsieur Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2010-213, tel que rédigé.

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

### **8292 – Adoption du Règlement relatif au Comité consultatif d’urbanisme**

Le Maire, M. O’Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 2010-214 relatif au Comité Consultatif d’urbanisme.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l’avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l’article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2010-214 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Monsieur Jacques Tessier, appuyé par Monsieur Claude Lessard et il est résolu à l’unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2010-214, tel que rédigé.

### **8293 – Adoption du Règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu’à l’administration des règlements d’urbanisme**

Le Maire, M. O’Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 2010-215 relatif aux permis et certificats ainsi qu’à l’administration des règlements d’urbanisme.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l’avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l’article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2010-215 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Monsieur Michel Croteau, appuyé par Monsieur Jacques Tessier et il est résolu à l’unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2010-215, tel que rédigé.

### **8294 – Renouvellement de la contribution annuelle à la CBJC pour l’année 2011**

Il est proposé par Monsieur Claude Lessard, appuyé par Monsieur Jacques Tessier et il est résolu à l’unanimité que ce Conseil autorise la secrétaire-trésorière à renouveler la contribution annuelle à la Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier pour l’année 2011, au montant de 3 728,00 \$.



# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

### **8295 – Rapport Groupe Optivert**

Madame Viviers remet aux membres du conseil le rapport reçu du Groupe Optivert suite aux interventions pratiquées concernant la revégétalisation des rives. Madame Gauthier recommande qu'un règlement soit adopté pour obliger les citoyens à revégétaliser graduellement la rive à compter de 2012. Après discussion, il est convenu de maintenir le programme de subvention pour l'année 2011 et de préparer un projet de règlement à être soumis plus tard au cours de l'année 2011.

### **8296 – Appui au projet de gestion des boues de fosses septiques de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a mandaté la firme d'ingénieurs-conseils BPR pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur le traitement des boues de fosses septiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat de cette étude a été déposé aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux maires des deux MRC de Portneuf et de la Jacques-Cartier;

**CONSIDÉRANT QUE** la solution de traitement la plus avantageuse nécessite des immobilisations estimées à 1 533 497 \$ et des coûts annuels d'opération de 90 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**en ajoutant les coûts de transport aux dépenses ci-dessus mentionnées, cela permet d'estimer le coût annuel par vidange à 71,29 \$ en tenant compte de la participation obligatoire de toutes les municipalités membres de la Régie;

**CONSIDÉRANT QU'** avant de poursuivre les démarches dans ce dossier, la Régie demande un appui au projet;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR JACQUES TESSIER, APPUYÉE PAR MONSIEUR JACQUES COULOMBE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** Ville de Lac-Saint-Joseph appuie le projet de construction d'un centre de traitement des boues de fosses septiques, lequel donnera lieu à l'adoption par la Régie d'un règlement d'emprunt qui devra être approuvé par toutes les municipalités membres.

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

### **8297 - 75<sup>ème</sup> anniversaire de la Ville**

Mesdames Marie Lavoie et Diane Guérard exposent leur projet de festivités pour le 75<sup>ème</sup> anniversaire de la Ville et demandent de placer de la publicité dans le journal, en demandant aux citoyens de soumettre des idées, apporter des photos anciennes ou des documents relatant l'histoire de la Ville. Il pourrait y avoir un spectacle de ski nautique, une journée familiale ou un souper. Elles vont préparer un programme plus précis et nous reviendront avec un document plus complet pour la prochaine séance du Conseil.

### **8298 - Levée de la séance.**

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 20h30.

---

**Vivian Viviers**  
**Secrétaire-trésorière**

---

**O'Donnell Bédard**  
**Maire**